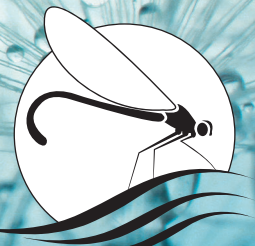


# LA LETTRE DE L'EAU

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines et superficielles



MISSION EAU  
zones pilotes

## SOMMAIRE

- p.1** Ecophyto
- p.2** Captages Zorn : les axes de travail pour préserver l'eau
- p.3** La gestion des eaux pluviales
- p.4** Et après... d'Eric Charton : le sol et les cloportes

### CONTACTS :

**Magali KRAEMER**  
Mission Eau - secteur Zorn  
magali.kraemer@sdea.fr



Rejoignez-nous sur Facebook @MissionsEauAlsace

## EDIT'EAU



A l'instar de l'évolution des plans d'actions nationaux pour accompagner les efforts de réduction d'usage des produits phytosanitaires, comme en témoigne l'actualité Ecophyto, les gestionnaires de captages prioritaires oeuvrent localement pour accompagner les efforts à réaliser pour préserver nos ressources en eau.

Depuis ce début d'année, des rencontres ont été organisées avec les acteurs de nos territoires, en particulier agricoles, pour élaborer ensemble des plans d'actions cohérents et adaptés à nos enjeux. Cinq axes de travail sont actuellement développés sur le territoire des captages de Mommenheim-Wingersheim et le seront prochainement pour les captages de Brumath et de Bietlenheim suite à la validation de ces actions lors d'un comité de pilotage le 12 juin dernier. Vous pourrez retrouver les informations détaillées en page 2 de cette édition.

Bonne lecture

Jean-Luc ECKART,  
Président de la Mission Eau secteur Zorn  
Administrateur du SDEA

## ACTUALITÉS



### NOUVEAU PLAN ECOPHYTO Validé en mai 2024

#### Les différents plans Ecophyto

Lancé en 2008 à la suite du Grenelle de l'environnement, afin de répondre aux enjeux économiques et sociétaux liés à l'usage de produits phytosanitaires, le premier plan Ecophyto avait **pour objectif de réduire leur utilisation de 50 %** dans un délai de moins de dix ans. Deux autres plans se sont succédés dans ce laps de temps : Ecophyto II et Ecophyto II+. Ils réaffirment l'ambition initiale de réduction du recours de 50 % de ces produits, en particulier puisque cet objectif n'a pas été atteint.

#### La directive européenne 2009

Le plan Ecophyto II+ répond également à une exigence européenne fixée par la directive 2009/128/CE instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à «une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable» dans tous les États membres. Cette directive fixe l'adoption de **plans d'actions nationaux pour fixer leurs objectifs quantitatifs, leurs cibles, leurs mesures et leurs calendriers** pour répondre aux enjeux nationaux.



#### Bilan des plans Ecophyto

En 2020, la Cour des Comptes rendait un rapport démontrant la non atteinte des objectifs malgré les actions mises en oeuvre et les fonds publics mis en place. **Elle insistait sur les besoins de simplification et de visibilité de ces plans Ecophyto** et proposait à l'Etat d'influer davantage sur les modes de productions agricoles et les filières pour atteindre les objectifs prévus.

#### Un nouveau plan 2024

Suite à la crise agricole que nous avons traversé en ce début d'année, **le plan Ecophyto a été ré-évalué**. Le 6 mai 2024, le gouvernement a publié la nouvelle stratégie **Ecophyto 2030**, fruit d'un travail collaboratif entre plusieurs ministères. Ce nouveau plan maintient, une fois de plus, **l'objectif initial de 2008 de réduction de 50 % l'usage des produits phytosanitaires** en intégrant quelques nouveautés : la mise en place **d'un nouvel indicateur pour mesurer les usages des produits phytosanitaires** (l'indicateur européen de risque harmonisé) et le **débloccage de 250 millions d'euros** pour la recherche de solutions alternatives et l'accompagnement des agriculteurs dans le changement de pratiques.



Ce nouveau plan Ecophyto **n'engage pas de modification des plans d'action de préservation des ressources portés par le SDEA et les partenaires locaux**, qui fixent des objectifs parfois plus ambitieux et qui sont partagés par tous !

# CAPTAGES ZORN

## LES AXES DE TRAVAIL POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU



Le 12 juin dernier, suite à une phase de dialogue avec les acteurs du territoire, les membres du comité de pilotage captages Zorn ont validé les 5 axes de travail pour préserver les ressources en eau des captages de Mommenheim-Wingersheim, Brumath et Bietlenheim

### ■ LE PLAN D'ACTION ZORN

Le plan d'action est construit de manière à lister des objectifs précis à atteindre pour toutes les actions déployées sur le territoire :

- **des objectifs de moyens** (nombre de diagnostics en exploitation, nombre de journées techniques, etc.)
- **des objectifs de résultats** (% d'herbe, mètres linéaires de haies, % de culture bas niveau d'impact...)

Le plan d'action, en cours pour les captages de Mommenheim (2022-2025), sera étendu et complété pour les captages de Brumath et Bietlenheim pour une durée de 3 à 4 ans.

### ■ LES AXES DE TRAVAIL

Le plan d'action global Zorn, regroupant les actions à mener sur les 3 zones de captages prioritaires, est établi en 5 axes.



#### Axe 1 - Accompagnement technique et agronomique agricole

Ce premier axe intègre les actions permettant d'accompagner le **changement de pratiques** vers le non labour, la mise en place de haies, l'optimisation des pratiques de désherbage, le désherbage mécanique et tout autre accompagnement agronomique.



#### Axe 2 - Filières agricoles

Dans ce cadre, le développement de filières agricoles est ciblé pour accompagner le **changement de systèmes des exploitations** : développement de projets avec les opérateurs économiques et alimentaires des territoires, analyses de la pertinence du développement dans les exploitations, accompagnement pour l'intégration de nouvelles cultures ...



#### Axe 3 - Mesures collectives et économiques

Cet axe de travail permet de cibler des **actions de partage et mutualisation de données**, de coordination d'action entre partenaires et de **recherche de mesures financières** pour accompagner les efforts faits par les exploitations agricoles pour changer leur système.



#### Axe 4 - Communication

Dans ce cadre, sont ciblées l'ensemble des actions permettant **d'informer ou de sensibiliser les acteurs du territoire et de valoriser les projets mis en oeuvre** : Lettre de l'eau, animations locales, fiche technique pour les élus ou agriculteurs, etc.



#### Axe 5 - Territoire

Cet axe regroupe les actions transverses, comme la gestion du **foncier pour pérenniser les pratiques favorables**, la **gestion de l'eau**, la sensibilisation des structures locales **émettrices des rejets de polluants**, le suivi des masses d'eau (cours d'eau ou nappes souterraines) pour **évaluer l'impact des efforts**.



### ■ LE SUIVI DES OBJECTIFS

L'animatrice Mission eau Zorn a en charge de suivre les **indicateurs et d'organiser la mise en oeuvre des différentes actions**, en **collaboration avec les experts techniques et les acteurs locaux** ciblés pour chacune d'entre elle.

Le Comité de pilotage des captages **se réunit 1 fois par an** pour suivre ces indicateurs et évaluer les perspectives à mettre en place.

### Zoom - actions phares 2024

Durant cette année 2024, trois actions phares seront développées grâce au soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, à hauteur de 80%, en parallèle de toutes les actions de fond qui se dérouleront :

- **l'accompagnement des agriculteurs de la zone d'alimentation des captages de Mommenheim-Wingersheim** pour les services rendus par des systèmes/assolements agricoles vertueux : **des mesures PSE (Paiements pour Services Environnementaux)** seront proposées aux exploitations de ce territoire par le SDEA en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace ;

- **l'amélioration de la connaissance du foncier et des exploitations de la zone des captages de Brumath**, par la réalisation d'un pré-diagnostic foncier par la SAFER et la Chambre d'Agriculture d'Alsace pour envisager des échanges parcellaires et les réaménagements possible pour préserver au mieux les captages ;

- **le déploiement des filières bas niveau d'impact sur tous les territoires** via des projets, par exemple avec le Comptoir Agricole, et en particulier sur **le périmètre de protection des captages Bietlenheim** avec une volonté commune de «sanctuariser» les territoires des périmètres de protection rapprochée.



# GESTION DES EAUX PLUVIALES

## COMMENT SONT GÉRÉES MES EAUX DE PLUIE AUJOURD'HUI ?



EAUX PLUVIALES + EAUX USÉES  
→ STATION D'ÉPURATION

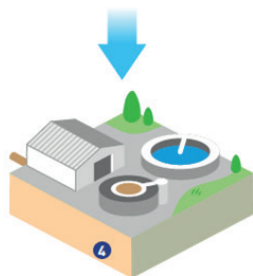


1. REGARDS DE BRANCHEMENTS

2. RÉSEAU UNITAIRE (EAUX USÉES + EAUX PLUVIALES)



3. DÉVERSOIR D'ORAGE



4. STATION D'ÉPURATION

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet du SDEA et sur le « Guide pratique pour la gestion des eaux pluviales en domaine privé – Conseils et recommandations pour les particuliers ».



### ■ LA GESTION DES EAUX DE PLUIE AUJOURD'HUI

Historiquement, les réseaux d'assainissement dans l'est de la France sont majoritairement de type **unitaire**. C'est-à-dire qu'une seule et même canalisation est chargée de collecter et de transporter les eaux usées et les eaux pluviales jusqu'à une station d'épuration afin de les traiter.

Des ouvrages de « trop-plein », appelés déversoir d'orage, sont implantés sur le réseau et permettent d'**évacuer vers le milieu naturel l'excédent d'eau** collectée en cas de forte pluie. En effet, pour éviter le débordement des réseaux et pour ne pas « surcharger » la station d'épuration et assurer son bon fonctionnement, il est nécessaire de réguler la quantité d'eau acheminée jusqu'à celle-ci.

### ■ LES LIMITES DES RÉSEAUX UNITAIRES

Le **dérèglement climatique** et l'**urbanisation croissante** des villes génèrent des volumes d'eaux pluviales de plus en plus importants. En conséquence, les systèmes d'assainissement sont plus fréquemment saturés, des débordements de réseaux peuvent intervenir sur la voie publique et les déversements d'eaux usées dans les milieux naturels augmentent.

Parallèlement, la nappe phréatique ne se recharge plus aussi bien qu'elle le pourrait car l'**urbanisation artificialise les terres** (routes, toitures, cours...), empêche l'infiltration des eaux de pluie.

Pour faire face à ces problématiques, les investissements sont de plus en plus coûteux : renforcement des réseaux, création de bassins d'orage plus volumineux, surdimensionnement de stations d'épuration... des ouvrages qui nécessitent un entretien régulier et dont **la seule fonction** est le transport et le traitement des eaux pluviales.

### ■ DES SOLUTIONS EXISTENT

En **déconnectant du réseau unitaire les surfaces imperméabilisées** et en **infiltrant les eaux pluviales**, les volumes d'eau collectés dans les réseaux d'assainissement sont réduits,

les réseaux déversent moins de pollution vers le milieu naturel et l'**eau de pluie réintègre son cycle naturel**. On parle d'une *Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales* (GDIEP).

### ■ LES MULTIPLES ENJEUX DE LA GDIEP



Réhydratation des sols



Recharge de la nappe



Reconquête de la biodiversité



Diminution des rejets polluants en milieux naturels



Réduction du ruissellement et du risque inondation



Lutte contre les îlots de chaleur

### ■ AGIR À SON ÉCHELLE

Pour infiltrer les eaux de pluie tombant sur les cours ou les toitures, la solution privilégiée est l'**infiltration en surface via des techniques végétalisées** (noues, jardins de pluie, ...).



Si l'aménagement ou le terrain ne permettent pas la mise en place de zones végétalisées, il faut alors chercher à **désimpermeabiliser les surfaces** qui le peuvent en mettant en places des **revêtements perméables** comme des pavés à joints larges, des bétons infiltrants ou encore des mélanges terre-pierre.

Tous ces dispositifs d'infiltration peuvent être couplés à des **cuves de stockage** enterrées ou hors-sol. Les eaux de pluie stockées peuvent ensuite être utilisées pour l'arrosage, le nettoyage extérieur et même l'usage domestique (chasses d'eau, lave-linge et lavage du sol).



# ET APRÈS... D'ERIC CHARTON

## LE SOL ET LES CLOPORTES



Suite de l'article sur les vers de terre, Eric Charton propose un complément sur nos amis du sol : les cloportes !

### ■ POURQUOI ?

Les excréments des cloportes et des insectes, les boulettes fécales, **vont enrichir le sol en azote et autres nutriments**. Cette faune brasse et aère la litière et les différentes couches du sol (horizons). Ainsi, plus le sol est vivant, plus l'entretien du jardin est facilité au quotidien et durablement.

### ■ DES CRUSTACÉS TERRESTRES

Les cloportes sont les seuls **crustacés entièrement terrestres**. On en recense plus de 4000 espèces à travers le monde, dont plus de 200 en France. L'espèce la plus répandue est le **cloporte commun**, *Armadillidium vulgare*. Comme les hérissons, les tatous ou encore les pangolins, il est capable de se rouler en boule lorsqu'il est dérangé ou qu'il se sent menacé. On appelle cela la **volvation**. Le **cloporte rugueux**, *Porcellio scaber*, est également une espèce que l'on retrouve partout. A la différence du cloporte commun, il est plus plat et est doté d'une carapace rugueuse, d'où son nom. Il est par contre incapable de se rouler en boule !



Cloporte rugueux



Cloporte commun  
Crédit photo : Franco Folini



Volvation d'un cloporte commun  
Crédit photo : Franco Folini

Présents sur tout le globe, on pense que les cloportes existaient déjà à l'époque de la Pangée, ce « supercontinent » qui rassemblait toutes les terres émergées de notre planète. On estime leur apparition à -350 millions d'années ! Ses lieux de vie sont **humides et à l'abri de la lumière**. Et pour cause, la plupart ont conservés leurs **branchies**, ce qui justifie leur dépendance à la présence d'humidité. Ils sont souvent agglutinés sous des tas de feuilles, sous

l'écorce d'un arbre, dans les bois morts ou dans les tas de pierres. Les cloportes se reproduisent du printemps à l'automne. Comme les crabes, la femelle conserve les œufs fertilisés dans une poche incubatrice sur sa face ventrale pendant environ un mois. L'activité des cloportes est très limitée en hiver, sauf dans le compostier !

### ■ LA MÉTAMORPHOSE DU RÔLE DES CLOPORTES !

Les cloportes sont des acteurs très utiles dans le jardin. Ils dévorent la matière végétale en décomposition : ce sont des **détritivores** ! Ils adorent les feuilles, le bois mort ou les champignons. Leur tube digestif héberge une microflore abondante qui dégrade la cellulose des parois végétales. Ces crustacés sont un **des premiers maillons de la fertilité et du renouvellement des sols**.

Acteurs de la chaîne alimentaire, les cloportes ont de très nombreux prédateurs mais **auxiliaires du jardiniers** : mille-pattes, crapauds, lézards, oiseaux ou certaines araignées.

### ■ COMMENT FAVORISER LA VENUE ET L'INSTALLATION DES CLOPORTES ?

De manière simple et gratuite, il est possible de porter une attention particulière au gîte et couvert pour améliorer et préserver la vie des cloportes :

- La **création de milieux de vie** comme des tas de pierres ou de bois morts (trunks, branches, écorces...) dans les endroits frais et humides du jardin,
- Le **décompactage du sol** avec un outil de type grelinette (sol sableux ou limoneux), le bêchage sans retournement complet avec une fourche bêche (sol argileux) ou le non binage des abords des haies qui sont le refuge de nombreux cloportes,
- La **non-utilisation de pesticides**, qui sont d'ailleurs interdits chez les particuliers, et la limitation de traitements à base de cuivre (division par 2 à 3 des doses préconisées).

# LA LETTRE DE L'EAU

n°51 Juillet 2024

Édition pluriannuelle diffusée par les 7 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

#### CONTACTS :

**Magali KRAEMER**  
Mission Eau SDEA  
secteur Zorn  
3 rue des sapeurs, 67500 HAGLIENAU  
magali.kraemer@sdea.fr  
Tél. 03 88 05 32 38  
Rejoignez-nous sur Facebook @Missions Eau Alsace  
pour suivre nos actualités !



#### PUBLICATION :

Directeur de la publication : Franck Hufschmitt  
Création : SKERZO Marketing & Communication  
Conception - rédaction : Missions eau, Eric Charton,  
Photos - illustrations : Missions eau, SDEA, Eric Charton, Franco Folini  
Impression : La Poste / Tirage : 17 707 exemplaires  
N° ISSN : 2273-6573 / Dépôt légal : janvier 2020

#### FINANCEURS :

SDEA Alsace-Moselle Périmètre de Hochfelden et Env. et de Brumath  
Communauté de Communes Basse Zorn  
Agence de l'eau Rhin-Meuse

